



Action 2010 sur la précarité énergétique

Quels sont les objectifs de l'action ?

La précarité énergétique est désormais une priorité nationale. En France, près d'un foyer sur 5 serait en situation de précarité énergétique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé la création d'un Observatoire National en 2010, et des propositions concrètes ont été faites lors de la remise d'un rapport sur la précarité énergétique à Valérie Letard, secrétaire d'Etat.

Une action intitulée « Ambassadeur de l'Energie » mise en place avec la ville de Fumay a largement intéressé les différents partenaires et a mis en avant le besoin d'élargir et de massifier ce type d'action, notamment par la démultiplication des relais.

Il s'agit de faire baisser les consommations domestiques d'énergie et d'eau, et ainsi de contribuer à :

1. La prévention/lutte contre la précarité énergétique ;
2. L'allègement des charges pour les habitants ;
3. La lutte contre les impayés d'énergie et le surcoût pour les collectivités ;
4. La lutte contre les gaspillages et la pollution ;
5. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
6. La sensibilisation au développement durable et à l'environnement ;
7. La réduction de la dépendance énergétique.

Quel en est le contenu ?

Le contenu du programme se partage en deux parties :

- **Une partie dite « globale »**, qui vise à mener une action homogène et diffuse sur l'ensemble du département ;
- **Une partie spécifique aux territoires ayant mis en place un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**, qui vise à initier des actions spécifiques, voire expérimentales, sur ces secteurs, avec des retombées locales propres aux différents territoires. Les CUCS concernés sont ceux passés avec l'Etat par la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières (CACM) et la Ville de Sedan.

1. Les actions départementales

a) **Travail avec les bailleurs sociaux :**

- **Soutien et appui technique dans le cadre des relogements** par la contribution aux outils d'informations (guides de relogement, affiches, articles...), par le biais de rendez-vous avec les locataires et/ou de réunions publiques ;
- **Sensibilisation/Formation des employés des bailleurs sociaux** en contact avec les locataires (gardiens d'immeuble, personnel de maintenance, commerciaux pour l'entrée dans le logement...) afin de leur donner les informations et outils pour qu'ils puissent aider les locataires à faire les bons choix, à adopter les bons comportements dans le logement et à diminuer durablement leurs consommations ;

b) **Travail avec les acteurs sociaux à portée départementale :**

- **Diffusion de l'information :** diverses structures à portée départementales, régionales ou nationales mettent en place des politiques et/ou des outils liés à la

précarité énergétique, diffusées ensuite dans leurs réseaux locaux : c'est le cas d'associations de consommateurs, de l'UDAF/UNAF, de l'ADIL/ANIL, etc... Le but est de s'assurer de la lisibilité de ces actions en participant à un recensement des acteurs, des outils et de diffuser les informations et bonnes pratiques à tous les niveaux d'intervention ;

- **Formation** et mise à disposition auprès des acteurs sociaux des structures départementales d'éléments permettant de repérer la précarité énergétique au sein d'un ménage, de dispenser les premiers conseils et de guider vers les organismes utiles (cédérom, documents sur serveur dédié) ;
 - **Accompagnement technique** : mise à disposition d'un expert pour aider les travailleurs sociaux à appréhender et comprendre les situations et proposer des solutions techniques bien adaptées ;
- c) **Participation aux réseaux nationaux et européens** dédiés à la précarité énergétique (réseau RAPPEL, EPEE, Observatoire ADEME...) afin d'apporter aux acteurs du département les bonnes pratiques issus de ces réseaux et, d'autre part, de valoriser dans ces réseaux les expérimentations locales.

2. Les actions spécifiques

a) Territoire de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières.

- Une des premières actions est de démultiplier la diffusion de l'information auprès des **travailleurs sociaux locaux** (CCAS) mais aussi de **structures caritatives** (Restos du Cœur, Secours Catholique, ...) du territoire du CUCS par la diffusion de documents adaptés aux publics rencontrés ou d'affiches ;
- **Formation** et mise à disposition auprès des acteurs sociaux locaux d'éléments permettant de repérer la précarité énergétique au sein d'un ménage, de dispenser les premiers conseils et de guider vers les organismes utiles (cédérom, documents sur serveur dédié) ; repérage des besoins locaux et des outils manquants ;
- **Formation de volontaires et partenariats avec les structures porteuses.** Les volontaires proposés par la mission locale et engagés dans le service civil « Les Médiaterres » d'Unicité ou dans celui créé par la Ligue de l'Enseignement, seront formés sur la maîtrise de l'énergie et accompagnés techniquement (mise en place d'un support technique durant la phase de suivi des familles) ; un accent particulier sera porté sur la transmission de l'information auprès des familles ;
- **Intervention pour des publics ciblés** avec des associations du territoire (Familles rurales par exemple) avec invitation par le biais des CCAS ou des travailleurs sociaux des familles rencontrant des problèmes de gestion énergétique ;
- **Expérimentation avec les centres sociaux du territoire** de l'intégration de la thématique « Précarité Énergétique » dans les actions « Gestion du budget des Familles », « Cuisine » et « Alphabétisation ».

b) Territoire de la Ville de Sedan.

- Une des premières actions est de démultiplier la diffusion de l'information auprès des **travailleurs sociaux locaux** (CCAS) mais aussi de **structures caritatives** du territoire du CUCS, par la diffusion de documents adaptés aux publics rencontrés ou d'affiches ;
- **Formation** et mise à disposition auprès des acteurs sociaux locaux d'éléments permettant de repérer la précarité énergétique au sein d'un ménage, de dispenser les premiers conseils et de guider vers les organismes utiles (cédérom, documents sur serveur dédié) ; repérage des besoins locaux et des outils manquants ;
- **Expérimentation avec des adolescents issus des logements des bailleurs sociaux** pour diffuser entre autres de l'information sur les économies d'énergie et aider au suivi de celles-ci (partenariat Espace Habitat / Centre social de Sedan concernant les relogements dans le cadre de l'ANRU) ;

- **Intégration de la thématique** auprès des jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance de Sedan par le biais d'interventions directement auprès des jeunes et d'intégration de la thématique dans les programmes de cours (cours d'informatique, par la réalisation par exemple de documents de communication, et cours de mathématique par l'utilisation de données énergétiques chiffrées) ;
- **Expérimentation de suivi de la consommation électrique** auprès de locataires (partenariats Espace Habitat avec mise à disposition d'un wattmètre auprès des locataires pour mesurer les consommations électriques et d'un tableau à remplir en fonction des consommations relevés ; à la suite de ces mesures, un rapport est édité reprenant les principaux conseils à suivre selon la famille)

Quels en sont les public(s) cible(s) ?

- L'ensemble des ménages en situation de précarité énergétique du département, qu'ils bénéficient d'aides financières locales ou non. Ce public sera touché essentiellement par une démultiplication de la diffusion de l'information et par une meilleure compréhension du problème par l'ensemble des acteurs.
- Les personnels des bailleurs sociaux, afin qu'ils puissent être des relais d'information ou de repérage.
- Les structures sociales à portée départementale.
- Les travailleurs sociaux des zones CUCS engagées dans ce programme

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Département des Ardennes, ensemble de l'agglomération de Charleville-Mézières et les zones CUCS de la ville de Sedan

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Février 2010

Quelle est la durée prévue de l'action ?

12 mois

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action :

Nombre de partenaires impliqués dans la démarche ;
 Nombre d'employés des bailleurs sociaux formés ;
 Nombre de partenaires sociaux impliqués ;
 Nombre de travailleurs sociaux formés ;
 Nombre de foyers touchés (directement et indirectement) ;
 Nombre d'animations ; fréquentation ;
 Nombre de sollicitations par les travailleurs sociaux ;
 Type de sollicitation des travailleurs sociaux.
 Nombre de jeunes volontaires formés / sensibilisés

L'animateur Benoît Caby est spécialisé en informations conseils animations sur le thème de la maîtrise de l'énergie, et formé à la prévention de la précarité énergétique. Il participe activement aux réseaux nationaux spécialisés, notamment le réseau 'RAPPEL' (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique) financé par l'ADEME et la Fondation Abbé Pierre, depuis plusieurs années.

L'Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE08)

- L'ALE des Ardennes est une association de type « loi de 1901 », créée en 2001 et qui vise à favoriser la **maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables**, auprès de l'ensemble des publics (collectivités, particuliers, entreprises, agriculteurs). Elle est la 13^e des 23 Agences Locales de l'Energie françaises.
- L'Agence fait partie de divers réseaux nationaux et européens, notamment, concernant la précarité énergétique, le réseau RAPPEL, lui permettant de diffuser le retour de ses expérimentations ou à l'inverse de bénéficier des bonnes pratiques mises en place ailleurs en France ou en Europe.
- L'Agence a participé à la mise en place d'actions « énergie et social » (Ambassadeur de l'Energie à Fumay, Fonds d'aide aux travaux durant l'OPATB des Crêtes Préardennaises, actions avec les centres sociaux de Revin, Sedan, avec le FJEP de Vouziers, etc...).

<http://www.ale08.org>